

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Dossier à envoyer sous **enveloppe C4 (22,9 cm x 32,4 cm)** pour en garantir l'ouverture automatisée à :
Service central de l'état civil, Bureau des Transcriptions EUROPE, 11 rue de la Maison Blanche,
44941 Nantes Cedex 9

- Demande de transcription** de l'acte de mariage dûment complétée, datée et signée par le(s) conjoint(s)
- Copie intégrale originale et récente de l'acte de mariage** étranger à transcrire.
Pour la SUISSE uniquement : original de l'«**extrait d'acte mariage**» suisse (CIEC) Documents non recevables: «acte de mariage», «certificat de famille»
- Preuve de la nationalité française** de l'époux/de l'épouse selon votre situation :
 - certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France
 - photocopie de carte nationale d'identité en cours de validité
 - certificat de nationalité française (CNF)
 - autres
- Copie intégrale originale et récente de l'acte de naissance** des deux conjoints (cf. encadré ci-dessous)
- Renseignements sur la situation matrimoniale du ou des conjoints au moment du mariage

<u>Epoux/Epouse</u> ¹	<u>Epoux/Epouse</u> ¹
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Célibataire
<input type="checkbox"/> Veuf (ve) ²	<input type="checkbox"/> Veuf (ve) ²
<input type="checkbox"/> Divorcé (e) ² : Préciser la date et le lieu de la décision de divorce :	<input type="checkbox"/> Divorcé (e) ² : Préciser la date et le lieu de la décision de divorce :
<input type="checkbox"/> Annulation de la précédente union ² : Préciser la date et le lieu de la décision :	<input type="checkbox"/> Annulation de la précédente union ² : Préciser la date et le lieu de la décision :

- Copie du contrat de mariage** passé avant mariage ou **certificat établi par un notaire** indiquant les prénoms, nom, date et lieu de naissance des futurs conjoints, la date et l'heure de la signature du contrat, ainsi que les prénoms, nom et adresse du notaire
- Copie de **l'acte de désignation** de la loi applicable au régime matrimonial ou **certificat établi par un notaire**
- Livret de famille français (sans** l'étui de protection), si les parents ont déjà un enfant en commun et les photocopies des pages utilisées ou copies des actes de naissance des enfants, nés des époux avant ou après le mariage
- Une enveloppe (16 cm x 22 cm) libellée à votre adresse et affranchie (au moins 100 g) au tarif en vigueur au départ de la France <https://www.laposte.fr/produits/article/tarifs-consulter-le-catalogue-integral>

¹ Rayer la mention inutile.

² Joindre justificatif (acte de décès, jugement de divorce ou d'annulation de mariage définitif...).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Liste non exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être nécessaires à l'instruction de la demande.

Les photocopies des copies d'actes d'état civil ne sont pas recevables.

Les documents originaux ne sont pas restitués à l'exception du livret de famille complété.

Demande d'une copie intégrale originale d'un acte de l'état civil français ou étranger :

- Pour les Français nés à l'étranger, dont l'acte est détenu par le Service central d'état civil à Nantes : il est inutile de le joindre à la demande.
- Pour les actes détenus par une mairie française : de nombreuses mairies offrent la possibilité de demander des copies d'actes sur leur site internet. Il est également possible de le faire par l'intermédiaire du site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>
- Pour les actes délivrés par les services d'état civil étrangers, consulter le tableau suivant pour déterminer si l'acte doit être apostillé ou légalisé avant sa traduction en français :
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_-_tableau_recapitulatif_droit_conventionnel_-_04-03-19_cle8cb1b4.pdf
- Pour les actes d'état civil rédigés en langue étrangère : les actes doivent être accompagnés de l'original de leur traduction en français effectuée par un traducteur assermenté. Pour le conjoint étranger, un extrait, éventuellement plurilingue, peut être accepté.